



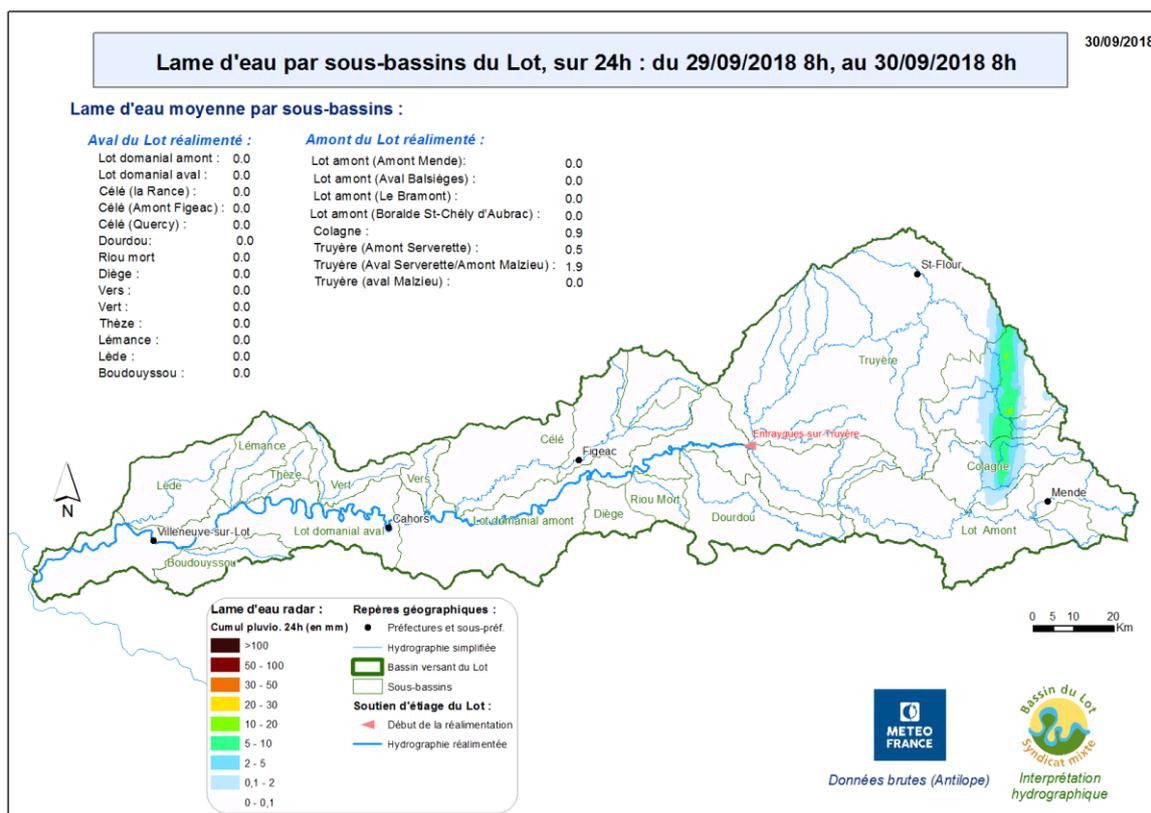
Le 4 octobre 2018

- Suivi de l'étiage 2018 du bassin du Lot - Soutien d'étiage du Lot domanial – Bulletin n°15

La campagne 2018 de soutien d'étiage du Lot domanial, débute le dimanche 1er juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre **EDF et le Syndicat Mixte du bassin du Lot (anciennement Entente Lot)**, depuis 1989 (30^e campagne consécutive).

Vous trouverez ci-dessous les consignes* de débit minimal envoyées cette semaine à EDF par le SMLB. Vous retrouverez également quelques informations synthétiques sur les conditions météorologiques, les débits du Lot domanial, les usages, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : <http://lavedelariviere.bassindulot.fr>, et davantage d'infos sur l'étiage sur : <http://etiage.bassindulot.fr>, notamment les lames d'eau radar quotidienne sur le bassin :



Lame d'eau radar du cumul pluviométrique sur 24h : épisode orageux du 29 au 30 septembre 2018

<http://etiage.bassindulot.fr>

D'autres données météo, mises à dispositions en temps réel et gratuitement, sur :

<http://meteo.bassindulot.fr>



Pluviométrie sur le bassin :

Un léger passage pluvieux a été enregistré sur une frange amont du bassin. Le temps est resté sec cette semaine.

Les prévisions annoncent la poursuite d'un temps sec et ensoleillé avec une hausse des températures, puis une dégradation à partir de samedi soir généralisée à l'ensemble du bassin. A partir de la semaine prochaine, l'amont du bassin sera sujet à des averses orageuses alors que l'aval retrouvera un temps sec.

Hydrologie du bassin :

Cette semaine, 9 stations ont franchi leurs débits seuils.

La situation hydrologique se maintient sur l'ensemble du bassin versant. En l'absence de pluie efficace il n'y a pas de reprise des écoulements.

Le débit du fleuve Garonne est repassé au-dessus du DOE en amont et aval de sa confluence avec le Lot, sauf hier où il est repassé en-dessous en amont de la confluence.

NB : une étude est en cours afin de réviser les débits seuils des stations de Casseneuil sur la Lède et du Monastier-Pin-Mories sur la Colagne. Dans l'attente de la valeur retenue pour le DOE de la Lède, un accord avec le gestionnaire de la retenue de Pailloles a été conclu pour maintenir 90 l/s.

Les derniers Débits d'Objectifs d'Etiage (D.O.E) franchis durant cet étage sur le bassin

STATIONS BASSIN LOT - Débits moyens journaliers (QMJ) - 2018 (en m3/s) :

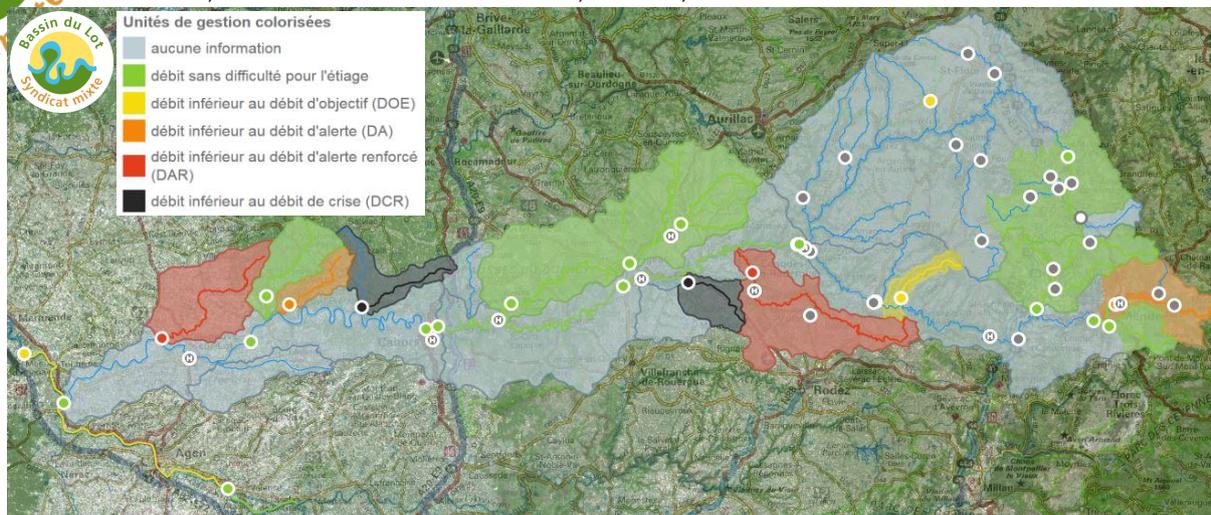
Station	P. ⚡	27 Sep ⚡	28 Sep ⚡	29 Sep ⚡	30 Sep ⚡	01 Oct ⚡	02 Oct ⚡	03 Oct ⚡	+ ⚡
LOT AMONT :									
Mende [aval]		0.37	0.36	0.36	0.36	0.36	0.36	0.36	
Castelnau-de-Mandailles		0.15	0.14	0.14	0.14	0.13	0.12	0.15	
TRUYERE :									
Serverette		0.17	0.16	0.16	0.16	0.16	0.17	-	
Oradour [Pont-de-Rochebrune]		0.17	0.17	0.17	0.17	0.17	0.17	0.18	
LOT AVAL ENTRAYGUES - CAHORS :									
Conques		0.24	0.18	0.18	0.18	0.17	0.21	0.18	
Viviez [2]		0.12	0.12	0.11	0.1	0.12	0.1	0.09	
LOT AVAL CAHORS :									
Labastide-du-Vert [Les Campagnes]		0.06	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	
Boussac		0.09	0.09	0.09	0.09	0.09	0.09	0.1	
Casseneuil		0.08	0.09	0.09	0.09	0.07	0.07	0.1	
GARONNE :									
Lamagistère		82	96	88	97	91	88	89	
Tonneins		98	110	145	130	124	114	109	

LÉGENDE

- débit sans difficulté pour l'étiage
- débit inférieur au débit d'objectif (DOE)
- débit inférieur au débit d'alerte (DA)
- débit inférieur au débit d'alerte renforcé (DAR)
- débit inférieur au débit de crise (DCR)



Le 03/10, 3 stations ont franchis le DOC, 2 le DA, 2 le DAR et 2 le DCR.



Cartographie du franchissement des débits seuils du bassin du Lot : au 03/10/2018

<http://lavedelariviere.bassindulot.fr>

Etat des arrêtés sécheresses sur le bassin : (pas de mesures prises cette semaine)

Dans le 48 : Arrêté du 21 septembre 2018

Alerte : Colagne (cours d'eau), Colagne (bassin)
Alerte renforcée : Lot, Bramont, et Truyère

Dans le 15 : Arrêté du 24 septembre 2018

Vigilance : bassin du Lot
Niveau 1 : bassin de la Truyère et Margeride

Dans le 12 : Arrêté du 27 septembre 2018

Niveau 1 : Bassin du Lot amont
Niveau 2 : TE du bassin du Dourdou de Conques
Niveau 3 : Bassin de la Diège
Niveau 3 : Bassin du Lot NON réalimenté depuis la confluence avec la Truyère

Dans le 46 : Arrêté du 6 septembre 2018

Niveau 1 : -30% pour la Thèze (Tours d'eau) + affluents
Niveau 2 : -50% pour le Bervezou, le Saint-Perdoux, le Veyre + affluents
Niveau 2 : -50% pour le Vers, Rauze et Sagne + affluents
Niveau 3 : -100% pour le Vert aval + affluents
Niveau 3 : -100% (sauf cultures dérogoires) pour le bassin du Lot NON réalimenté
Niveau 3 : -100% (sauf cultures dérogoires) pour le Vert amont (Tours d'eau) + affluents

Dans le 47 : Arrêté du 20 septembre 2018

Niveau 1 : -30% pour la Thèze (Tours d'eau) + affluents
Niveau 2 : -50 % pour la Lède NON réalimentée + affluents
Niveau 2 : -50% pour la Lémance NON réalimentée + affluents
Niveau 3 : -100% (sauf dérogoires) pour le bassin du Lot NON réalimenté
Niveau 3 : -100% (sauf dérogoires) pour le Boudouyssou NON réalimenté et Tancanne + affluents

Variations de débits sur le Lot réalimenté :

Les variations de débits issues de l'activité hydroélectriques à Entraygues se propagent le long de la rivière – Régime d'éclusées hydroélectriques amont.



L'activité hydroélectrique est restée faible à l'amont du bassin hormis sur la journée du 28 septembre. L'activité a repris à hauteur de 40 m³/s dès mercredi et se poursuit.

Des variations de débits sont enregistrées à toutes les stations du Lot domaniale.

Niveaux des retenues (d'où provient le soutien d'étiage) :

Les niveaux de remplissage des retenues sont en baisse pour toutes les retenues participant au soutien d'étiage sauf sur la retenue de Castelnau où la cote est stable.

La période de conventionnement de la retenue de Maury étant terminée (juillet-août), la cote de remplissage est passée en dessous de la cote touristique. Les niveaux restent supérieurs sur les 3 autres retenues.

Besoins en eaux :

Il n'y a, d'après les éléments recensés, pas d'évolution sensible dans la demande en eau par rapport à l'année précédente.

La campagne d'irrigation 2018 est terminée sur la plupart des parcelles.

Les activités touristiques baissent et la navigation est autorisée jusqu'au 31 octobre.

Soutien d'étiage de la Colagne, affluent du Lot amont :

Le soutien d'étiage de la Colagne (Lozère) par la mairie de Mende a débuté le 27 août à 14h avec la mise en place de lâchers à 260 l/s (200 l/s de plus que le débit réservé du réservoir de Charpal). Ces lâchers ont été augmentés à hauteur de 400 l/s en pied de barrage.

NB : Pour rappel le point nodal de la Colagne au Monastier-Pin-Mories fait l'objet d'une révision dont les propositions de valeurs seront présentées cet automne.

Consigne de soutien d'étiage :

La consigne de soutien d'étiage est toujours fixée à 12 m³/s.

L'index Lot se maintient sous la décennale sèche.

Droits conventionnels acquis depuis le 1^{er} juillet au 30 septembre 2018 : 26,7 Mm³

Volume déstocké depuis le 1^{er} juillet : 10,4 Mm³

Les modalités techniques du soutien d'étiage ont évolué depuis quelques années avec l'émission de 2 consignes par semaine pour une mise en application dès le lendemain. Ces modalités permettent de gagner en réactivité afin de s'adapter au plus près des conditions climatiques et aux besoins des usages.

Vous recevrez un mail d'information que si la consigne du lundi est modificatrice de celle du jeudi antérieur.

Prochain bulletin : jeudi 11 octobre 2018

Merci de tenir informée dès que possible le SMBL en cas de difficultés constatées sur le terrain :

Contact : Cécile NOYER, c.noyer@valleedulot.com



Précisions & glossaire :

* Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995).

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m³/s depuis le 1^{er} janvier 2014. La convention permet une réalimentation du 1^{er} juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

** Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.

- **DOE** : Débit d'Objectif d'Etiage : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

- **DCR** : Débit de CRise : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



Bulletin d'information de syndicat mixte du bassin du Lot du 04/10/2018 :



Débits moyens journaliers (QMJ) et consignes de soutien d'étiage du Lot (m³/s) :

	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi
	27-sept.-18	28-sept.-18	29-sept.-18	30-sept.-18	1-oct.-18	2-oct.-18	3-oct.-18	4-oct.-18	5-oct.-18	6-oct.-18	7-oct.-18	8-oct.-18	9-oct.-18
Consigne SMBL à Entraygues-aval (12)	Consigne				Consigne			Consigne				Consigne	
	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	
QNR à Entraygues*	7.6	7.9	8.3	8.4	7.8	7.7	7.6						
Entraygues-aval (EDF) (12)	36.0	47.7	23.9	22.4	18.9	12.1	30.9						
Entraygues-Roquepailhol (12)	35.1	48.5	21.5	21.5	17.1	12.2	32.2						
Faycelles (46-12)	30.4	49.2	35.5	22.3	19.2	14.5	20.4						
Cahors-Lacombe (46)	-	-	39.0	23.6	23.4	19.1	15.9						
Coutet (EDF) (47)	11.0	39.0	48.1	33.2	24.4	21.0	17.0						
Aiguillon-Ville (47)	15.9	33	50.8	38.8	26.9	25.1	19						

Source : DREAL Occitanie / EDF

QNR à Entraygues*

Débit moyen journalier naturel reconstitué à Entraygues (en l'absence de barrage et d'une réalimentation)

Cotes des retenues :

RETENUE	DATE	COTE (en mNGF)	Par rapport à la cote touristique (en m)	Bilan des 7 derniers jours (en m)
Grandval	4-oct	727.57	+1.57	-0.41
Sarrans	4-oct	635.39	+5.39	-1.19
Maury	4-oct	574.23	-9.27	-4.41
Castelnau	4-oct	411.79	+1.29	+0.00

Source : EDF



Syndicat Mixte du Bassin du Lot (EPTB Lot)
 297, rue Saint-Géry 46000 Cahors
<http://etiaqe.bassindulot.fr>



**Syndicat Mixte
du Bassin du Lot**

01/10/2018



**Syndicat Mixte
du Bassin du Lot**

04/10/2018

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2018

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° **28**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m³/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

MARDI 2 OCTOBRE 2018, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **VENDREDI 5 OCTOBRE** 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Cécile NOYER
Chargée du soutien des étiages
c.noyer@valleedulot.com / 06.30.05.69.84

Consigne transmise par email à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE: 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2018

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° **29**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m³/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

VENDREDI 05 OCTOBRE 2018, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **MARDI 09 OCTOBRE** 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Cécile NOYER
Chargée du soutien des étiages
c.noyer@valleedulot.com / 06.30.05.69.84

Consigne transmise par email à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE: 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE